

**PRFB PACA / GT n°2 « Gestion durable de la forêt »
Compte-rendu des réunions du 22 novembre 2017 et du 19 janvier 2018**

Tableau de synthèse des objectifs, sous-objectifs et propositions d'actions

Document de travail

Enjeux	Propositions de sous-objectifs	Propositions d'actions, leviers et indicateurs
Objectif 1 : Connaître, améliorer et valoriser la forêt dans un souci de multifonctionnalité		
Objectif 1 / sous-objectif A : Soutenir et adapter la sylviculture aux enjeux d'aujourd'hui et de demain		
<p>1) Prendre en compte et prévenir le changement climatique (CC)</p>	<p>a) Améliorer les connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire les connaissances scientifiques et techniques sur l'adaptation des forêts méditerranéennes au CC • Améliorer la connaissance des effets du CC sur la forêt et en tenir compte dans la gestion forestière <p>b) Favoriser la diffusion des connaissances, la formation et l'appropriation par les propriétaires et gestionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les connaissances scientifiques et techniques sur l'adaptation des forêts méditerranéennes au CC • Aider au transfert de connaissances entre recherche, développement et gestion forestière <p>c) Favoriser l'adaptation des modes de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et développer des modes de gestion adaptés aux CC et réduisant le risque incendie • Améliorer les peuplements, avec une sylviculture tenant compte du CC, pour améliorer la récolte du bois • Promouvoir le renouvellement des peuplements forestiers • Prévenir le CC par l'implantation d'essences d'avenir adaptées et de valeur économique avérée (biodiversité qui, de plus, doit maintenir l'économie forestière) 	<p>a) Améliorer les connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire/analyse des travaux réalisés en région ou dans d'autres régions et pays voisins ; <p>b) Favoriser la diffusion des connaissances, la formation et l'appropriation par les propriétaires et gestionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un référent ou une cellule de recensement/partage de connaissances sur le CC. Ce référent ou cette cellule pourrait accompagner, entre autres, les territoires. • Réfléchir à un support et à une communication adaptés (séminaire, brèves, site web...) <p>c) Favoriser l'adaptation des modes de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tester des provenances dès à présent, travailler sur les peuplements en place, • Réaliser des plantations expérimentales (essences), • Régénération naturelle (pour les essences devenant des essences d'avenir dans certaines zones, cf. chêne vert) • Mettre en place des îlots d'avenir • Faire évoluer les itinéraires sylvicoles pour s'adapter au CC et pour améliorer la gestion de la ressource, et ajuster les documents de cadrage de la gestion forestière (DRA-SRA-SRGS) <p><u>Leviers</u> : financiers (mais pb de taux d'aide publique limité à 40%, nécessaire complément par des financements privés) et organisationnels. Pour le financier : financement participatif, financement par des entreprises privées, compensations au défrichement (pour plantations et travaux d'amélioration sylvicole) ; créer une association pour capter des financements privés (en lien avec l'interprofession) ;</p>
<p>2) Définir des orientations de gestion adaptées à nos spécificités alpines et</p>	<p>a) Améliorer la connaissance de la forêt régionale et de sa multifonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les forêts et leur multifonctionnalité et 	<p>a) Améliorer la connaissance de la forêt régionale et de sa multifonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer l'observatoire régional de la forêt

<p>méditerranéennes</p>	<p>transférer les connaissances, innover</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et développer des modes de gestion adaptés aux CC et réduisant le risque incendie (cf. A-1) <p>b) Définir des itinéraires de gestion forestière conciliant amélioration des peuplements et multifonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir aux matériels adaptés et aux modes de gestion attendus pour la forêt du fait de sa multifonctionnalité 	<p>méditerranéenne et alpine (prendre en compte les travaux faits en Auvergne-Rhône-Alpes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doter les principaux massifs forestiers d'observatoires territoriaux combinant nouvelles technologies (LIDAR : télédétection par laser) et placettes permanentes pour compléter et préciser les données IGN <p>b) Définir des itinéraires de gestion forestière conciliant amélioration des peuplements et multifonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de guides de gestion sylvicole selon les grands contextes bioclimatiques (grandes formations forestières) ; actualisation et diffusion - vulgarisation (par exemple un guide conjoint ONF-CRPF) ; guides de sylviculture ONF • Intégrer les enjeux agricoles dans la gestion forestière ; développer et soutenir le pastoralisme <p><u>Leviers</u> : aides à l'investissement forestier ; évaluer les besoins en matière d'aides à l'amélioration des peuplements (en vue du prochain programme de développement durable FEADER)</p>
<p>3) Concilier économie et écologie</p>	<p>a) Définir des itinéraires de gestion forestière adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des itinéraires de gestion forestière i) satisfaisant au mieux les multiples fonctions de l'écosystème concerné et ii) tirant le plus de valeur dans le respect des autres fonctions de l'écosystème concerné • Développer la sylviculture irrégulière <p>b) Garantir la compatibilité entre mobilisation de bois accrue et gestion durable des forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les indicateurs de gestion durable qui apportent les garanties nécessaires dans le cadre d'une augmentation de la récolte • Donner une visibilité régionale sur la gestion forestière en site Natura 2000, site classé, etc. (cf. article L. 122-7 du CF, annexes vertes au SRGS...) 	<p>a) Définir des itinéraires de gestion forestière adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la sylviculture irrégulière (expérimentation et bilan économique) <p>b) Garantir la compatibilité entre mobilisation de bois accrue et gestion durable des forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les seuils retenus dans le cadre des arrêtés préfectoraux départementaux sur les autorisations de coupes et la reconstitution après coupe (articles L. 124-5 & 6 du code forestier) • Contrôler la légalité des coupes et sanctionner • Développer l'information sur le contenu des annexes vertes au SRGS, intégrer l'annexe verte au RTG • Définir et suivre des indicateurs de gestion, à l'échelle des massifs et en lien avec les observatoires territoriaux <p><u>Leviers</u> : réglementaires (arrêtés préfectoraux) et indicateurs environnementaux</p>

Objectif 1 / sous-objectif B : Développer la gestion durable et renforcer la certification

<p>1) Promouvoir les documents de gestion durable (DGD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les outils de gestion durable • Accompagner les démarches de mise en gestion des forêts (et de renouvellement des documents de gestion) pour la valorisation des bois la meilleure possible, dans un cadre de gestion durable • Sensibiliser les propriétaires à une meilleure planification de la gestion de leur forêt (DGD, formation) • Mettre en avant la valeur patrimoniale et économique de la forêt auprès des propriétaires forestiers, pour augmenter leur adhésion à une bonne gestion de leurs biens • Recourir au levier de la fiscalité (dispositif, incitation) 	<p>Deux types d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • incitation • communication et formation <p>Pour favoriser les DGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En forêt publique : permettre une adaptation des seuils nationaux pour la réalisation d'aménagements simplifiés pour les forêts de S > 500 ha • En forêt privée : veiller au renouvellement et à la mise en œuvre des PSG ; développement des télé-procédures pour l'agrément des PSG <p><u>Levier</u> : maintenir le levier « fiscalité » ; sur le financier : difficulté à faire financer la rédaction de PSG obligatoires → envisager un financement si effort particulier en matière de protection de l'environnement ou de DFCI ;</p> <p><u>Indicateur</u> : surface couverte par des DGD</p>
<p>2) Favoriser les regroupements (foncier, gestion)</p>	<p>Favoriser 3 types de regroupement :</p> <p>a) Regroupement foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimuler les démarches de regroupement -voire de réorganisation du foncier- dans les massifs à enjeux de production <p>b) Regroupement de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion groupée multifonctionnelle pour les petites propriétés en forêt privée • Mutualiser la gestion et faciliter les regroupements • Inciter les propriétaires à gérer durablement leur forêt à travers des regroupements (ex : ASL, GIEEF...) • Gérer sur des espaces regroupés pour permettre un prélèvement important tout en maintenant une ambiance forestière compatible avec la multifonctionnalité <p>c) Regroupement d'actions ; actions concertées entre forêt publique et forêt privée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les regroupements d'actions en forêt privée et entre forêt publique et forêt privée 	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement foncier : jouer sur les opportunités (fonction des enjeux de production) mais ne pas engager de démarche systématique ; analyse des effets du droit de préférence (dans leviers d'action) • Regroupement de gestion : encourager GIEEF/ASL ; adapter les seuils de surface pour la reconnaissance de GIEEF en zone de montagne • Regroupement d'actions pour des coupes (dont les coupes sylvopastorales avec contrat pluri-annuel), la réalisation d'une desserte forestière, actions concertées forêt publique/privée (notamment suite à un incendie)... <p><u>Leviers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aides financières (cf. aides du CD 83 sur les frais fonciers) dont aides à l'animation • information sur l'activité forestière (entre public et privé ; concertation ONF/CRPF pour la réalisation de coupes) • mentionner « la forêt bouge » comme outil d'accompagnement (ainsi que démarches territoriales) <p><u>Indicateur</u> : nombre d'adhérents et surfaces couvertes par des structures de regroupement</p>

3) Renforcer la certification	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et promouvoir la certification de la gestion durable des forêts auprès des propriétaires forestiers privés et publics • Faire adhérer les professionnels à des labels ou certifications locaux, pour valoriser leur savoir-faire et les produits de qualité issus du bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la certification un critère d'éligibilité ou de priorisation des financements <p><u>Indicateur</u> : surfaces certifiées</p>
Objectif 1 / sous-objectif C : Renforcer l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière		
1) Renforcer les connaissances en matière de biodiversité	<p>a) Renforcer les connaissances générales en matière de biodiversité</p> <p>b) Renforcer les connaissances/expériences sur les moyens de concilier DFCI et protection de la biodiversité</p>	<p>a) Renforcer les connaissances générales en matière de biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en compte de la biodiversité (outils IBP/inventaires, structuration des peuplements, essences) • Prendre en compte les travaux du Museum National d'Histoire Naturelle sur la biodiversité • Encourager la définition progressive de la trame de vieux bois et des îlots de vieillissement • Mettre en relation l'OFME et l'observatoire régional de la biodiversité <p>b) Renforcer les connaissances/expériences sur les moyens de concilier DFCI et protection de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail (cellule d'échange) pour évaluer les risques évités par la mise en place d'un ouvrage DFCI (objectif : avoir un retour d'expérience sur ce sujet pour alimenter le futur PDR).
2) Préserver la biodiversité en forêt	<p>a) Valoriser les pratiques sylvicoles ayant un impact positif sur la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité, en maintenant/rétablissant les continuités écologiques <p>b) Conduire des actions de génie biologique</p>	<p>a) Valoriser les pratiques sylvicoles ayant un impact positif sur la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la biodiversité dans les documents de gestion et dans les pratiques sylvicoles (ex : guide technique, formation...) • Définir des mesures à mettre en œuvre pour éviter la fermeture des milieux et la perte de biodiversité • Rédiger des guides avec des mesures favorables à la biodiversité (dispositifs de franchissement etc.) <p>b) Conduire des actions de génie biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales en forêt

Objectif 1 / sous-objectif D : Prendre en compte les services rendus par les écosystèmes forestiers

<p>1) Concilier économie et fonction sociale de la forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les enjeux sociaux dans la gestion forestière • Concilier les usages au sein des espaces forestiers (accueil du public, loisirs/sports de nature...) • Préserver le patrimoine paysager et culturel • Développer le sylvopastoralisme : intérêts en termes économique, de biodiversité et de paysage • Valoriser les autres produits de la forêt et du bois : liège, trufficulture et autres champignons sylvestres, apiculture... (lien avec le GT n°4) 	<p>Des approches différentes entre forêt publique et privée</p> <p><u>Pour concilier les usages</u> (ex. PNR Ste-Baume) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtriser la propriété foncière ou conventionner (bien souligner l'intérêt du conventionnement entre une collectivité et un privé par exemple pour favoriser la multifonctionnalité) • favoriser les projets d'accueil en forêt • sensibiliser le public sur la propriété foncière <p><u>Autres actions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégrer les réflexions sur les vocations de la forêt et les moyens de sa valorisation dans les documents d'urbanisme • formation/sensibilisation des BE et des élus • information des propriétaires sur leurs responsabilités <p><u>Leviers</u> : pour la mise en valeur de la fonction sociale de la forêt, notamment l'accueil du public en forêt publique, des financements des collectivités ou de mécènes sont indispensables.</p> <p>Développer le conventionnement (entre une collectivité et un privé) pour favoriser la multifonctionnalité des forêts.</p>
<p>2) Faire reconnaître et valoriser les services écosystémiques</p>	<p>a) Évaluer/chiffrer les services rendus par la forêt</p> <p>b) Proposer des actions sylvicoles (plantations) et des actions en faveur de différents habitats</p> <p>c) Prendre en compte et faire financer ces services écosystémiques</p>	<p>a) Évaluer/chiffrer les services rendus par la forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le rôle de la forêt dans la séquestration de carbone, la protection de la ressource en eau, etc. • Mettre en avant le fait que la forêt peut être le lieu d'accueil de compensations carbone, rôle particulièrement important en forêt méditerranéenne <p>c) Prendre en compte et faire financer ces services écosystémiques via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les compensations carbone/environnementales (faire reconnaître les espaces naturels forestiers comme des territoires propices à la réception des compensations environnementales) • des partenariats à développer avec des entreprises gestionnaires (ex. opérateurs eau) ou du mécénat • développer les contrats forestiers Natura 2000 et imaginer d'autres formes de rémunération des services écosystémiques rendus par la forêt

Objectif 1 / sous-objectif E : Favoriser et accompagner les approches territoriales		
1) Assurer la cohérence entre les documents régionaux et les démarches de territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les démarches de territoire (PNR-PN-CFT) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ documents régionaux DRA-SRA et SRGS ➤ documents de gestion 	
2) Favoriser les stratégies et actions à l'échelle des massifs	<p>Favoriser les démarches de territoire et accompagner les actions qui en relèvent (mettre l'accent sur les actions, démonstratives et durables, plus que sur les plans et stratégies)</p> <p>a) Démarches territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et accompagner les démarches territoriales de gestion des espaces forestiers et de développement des territoires en concertation avec les acteurs (CFT...) • Favoriser les documents stratégiques de politique forestière à l'échelle du massif (cf. CFT) ; partager et valider avec les partenaires et acteurs du territoire • Affirmer et consolider la récolte durable de la ressource en bois en l'inscrivant dans une approche de gestion des espaces à la fois multifonctionnelle et territoriale <p>b) Massification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la gestion entre forêt publique et forêt privée d'un même massif pour harmoniser la mobilisation et la multifonctionnalité ; • Promouvoir les documents d'orientation de la gestion à une échelle territoriale/massif • Développer « la massification », par exemple, faire le lien entre plans de développement de massifs et aménagements forestiers pour identifier les zones d'actions prioritaires pour l'animation en forêt privée 	<p>a) Démarches territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire référence à des actions concrètes figurant dans les CF <p>b) Massification Rechercher des synergies entre forêt publique et forêt privée (cf. point B-2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • documents de gestion concertés • exploitations forestières concertées • projets de dessertes forestières desservant forêts publiques et privées...
Objectif 1 / sous-objectif F : Communiquer, débattre, informer et sensibiliser		
<u>Différentes cibles :</u>		
1) Le grand public et les scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture forêt-bois auprès du grand public (et des élus) : information/communication • Communiquer, informer, sensibiliser (élus et) grand public sur la gestion forestière comme source d'atouts • Faire connaître les acteurs propriétaires et les acteurs utilisateurs de la forêt • Communiquer auprès du grand public pour rendre les coupes et donc la sylviculture acceptables 	<p>Conduire des opérations de communication accentuées auprès du grand public sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion durable des forêts et l'importance des coupes en forêt (maintien de l'économie, renouvellement de la ressource et biodiversité...) • les acteurs (propriétaires/ «utilisateurs») de la forêt
2) Les élus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture forêt-bois auprès (du grand 	

	<p>public et) des élus : information/communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer, informer, sensibiliser élus (et grand public) sur la gestion forestière comme source d'atouts • Sensibiliser (les propriétaires forestiers et) les élus locaux à la gestion forestière et à leurs obligations (objectif de mobilisation accrue, obligation de se doter d'un document de gestion et de le mettre en œuvre...) • Sensibiliser les décideurs (et le public) à la tendance de perte accélérée de la biodiversité (pour inverser la tendance) 	
3) Les propriétaires forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les propriétaires forestiers (et les élus locaux) à la gestion forestière et à leurs obligations (objectif de mobilisation accrue, obligation de se doter d'un document de gestion et de le mettre en œuvre...) • Communiquer pour faire comprendre que la protection de la biodiversité n'est pas une entrave à la gestion forestière • Améliorer le partage de l'information de la gestion appliquée dans un massif forêt publique et privée afin de valoriser au mieux les peuplements 	
4) Les autres acteurs de la filière forêt bois	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser les moyens, les savoirs-faire entre les acteurs locaux de la filière pour communiquer d'une seule voix 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser « le prix de mon arbre », les différents débouchés et les services écosystémiques

Objectif 2 : Prévenir les risques et savoir gérer les crises dans le contexte d'évolution climatique

(se reporter également au compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2018)

Objectif 2 / sous-objectif A : Mettre en œuvre une politique coordonnée de prévention et de gestion du risque incendie

<p>1) Prévenir (communication, équipements, surveillance, OLD)</p>	<p><u>a) Politique et gestion forestière :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Adapter les politiques de DFCI en fonction de l'évolution du risque (en augmentation avec le CC)• Harmoniser les politiques DFCI entre départements pour les rendre lisibles• Bien renseigner la base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne (Prométhée)• Développer une gestion forestière qui prenne en compte les risques (incendies, risques phytosanitaires, érosion) (cf. sous-objectif C)• Sur les zones à fort enjeu DFCI, stimuler des modes de gestion permettant de diminuer les risques incendie (cf. sous-objectif C) <p><u>b) Communication et formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Accroître la prise en compte du risque incendie et des autres risques (naturels) dans un contexte d'accroissement des phénomènes climatiques extrêmes• Accroître les efforts de sensibilisation au risque feu de forêt vis-à-vis des résidents et des visiteurs du territoire• Communiquer davantage sur i) le risque incendie et les conséquences multiples des feux et ii) les actions de prévention du risque incendie et leur coût (par rapport aux actions de lutte)• Sensibiliser les (petits) propriétaires aux risques incendie et les aider dans la mise en place d'actions communes de prévention sur un même massif <p><u>c) Obligations légales de débroussaillage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Simplifier les OLD (non pour les réduire mais pour les rendre plus compréhensibles)• Adapter les OLD aux conditions des massifs• Développer et inciter les autoprotecteurs• Favoriser et développer les stratégies communales de débroussaillage	<p><u>a) Politique et gestion forestière :</u> <i>Rq : Difficulté à évaluer l'impact du changement climatique sur le risque incendie par rapport à d'autres facteurs ou changements de pratiques. C'est un facteur aggravant.</i></p> <p>L'harmonisation des politiques/pratiques DFCI peut être souhaitable à l'échelle départementale (du fait de l'organisation des collectivités, services...) mais elle n'est pas toujours nécessaire ni pertinente à l'échelle régionale (ex. signalétique DFCI devenant de plus en plus dématérialisée). L'harmonisation semble plus pertinente sur les spécifications techniques pour les ouvrages (fonctionnalités des équipements).</p> <ul style="list-style-type: none">• Rechercher des harmonisations régionales quand elles sont utiles et pertinentes• Faire une synthèse comparative des PDPFCI, mettre en valeur les actions qui fonctionnent bien et les pistes d'amélioration <p><u>b) Communication et formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Développer des outils de mémoire du risque à l'image de ce qui se fait en matière d'inondation (« ici un jet de mégot a brûlé 500 ha »)• Diffuser les messages sur les risques incendies via des vecteurs modernisés (réseaux, médias...)• Mettre en place une formation des élus pour savoir réagir en cas de crise (incendie ou tempête) <p><u>c) Obligations légales de débroussaillage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aller également vers la répression, en sus de l'information et de l'éducation
<p>2) Attaquer les feux naissants</p>		
<p>3) Restaurer les terrains</p>	<ul style="list-style-type: none">• Former les élus à la gestion des crises et aux méthodes	<ul style="list-style-type: none">• Organiser systématiquement des démarches

incendiés	<ul style="list-style-type: none"> de communication vers le grand public Détailler la prise en compte des risques dans les documents de gestion ainsi que la gestion à mettre en place en cas de crise (gestion de l'après-crise) Faire évoluer la jurisprudence relative à la responsabilité des propriétaires forestiers (afin qu'elle ne soit plus présumée) Aider financièrement les propriétaires à gérer les crises (sanitaires, forêts incendiées, tempête) 	<ul style="list-style-type: none"> coordonnées de remise en état des peuplements suite à un incendie Accentuer les efforts de valorisation des bois incendiés
Objectif 2 / sous-objectif B : Mettre en œuvre une politique coordonnée de prévention et de gestion des autres risques		
1) La restauration des terrains en montagne	<ul style="list-style-type: none"> Conforter l'expérience acquise en matière de RTM Développer une gestion forestière qui prenne en compte les risques (dont le risque érosion) 	
2) Les risques sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Développer une gestion forestière qui prenne en compte les risques (dont les risques phytosanitaires) Adapter la gestion forestière aux risques sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la surveillance, la vigilance face aux risques sanitaires et disposer de plans d'actions pour protéger les forêts face au développement de nouveaux parasites Soutenir les réseaux d'observation des risques biotiques
3) Les autres risques (inondation, tempête, neige lourde...)	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la prise en compte des risques naturels dans un contexte d'accroissement des phénomènes climatiques « extrêmes » Connaître et développer les modes de gestion forestière permettant d'atténuer les risques d'inondation en cas de pluies intenses sur les bassins versants à risques (gestion adaptée au changement climatique) 	
Objectif 2 / sous-objectif C : Prendre en compte le risque dans la gestion forestière, à l'échelle des territoires		
1) Favoriser la synergie entre DFCI et valorisation économique de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une politique coordonnée forêt/incendie Mettre l'accent sur le fait que toute action de gestion peut contribuer à la DFCI et vice-et-versa 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et étendre les opérations d'usage des pistes DFCI à des fins de mobilisation du bois. Concilier les opérations de valorisation forestière avec les actions de gestion/entretien des ouvrages DFCI (piste, débroussaillage) Favoriser la desserte et citer les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière. Encourager le développement de PSG avec un volet DFCI Favoriser les dépressages et les éclaircies
2) Prendre en compte, dans les politiques et documents	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'existence de risques en forêt dans les politiques d'aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de sensibiliser les élus locaux et décideurs à la nécessité d'intégrer les risques dans leurs

<p>d'urbanisme, l'existence de risques en forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les politiques de DFCI en fonction de l'évolution du risque : lien forêt-urbanisme - gestion des interfaces 	<p>documents d'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer des réunions d'information auprès du grand public sur les risques naturels, les recommandations qui en découlent et les documents réglementaires de prévention
<p>3) Favoriser les liens entre agriculture et gestion forestière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'animation foncière agricole et le pastoralisme comme outil de gestion DFCI 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le sylvopastoralisme (faisant partie de la gestion forestière et constituant l'un des moteurs pour appuyer les regroupements de propriétés et de gestion) • Favoriser les coupures (agricoles) de combustible là où elles sont pertinentes en matière de DFCI (en les planifiant dans le cadre des PIDAF)